



Orléans, le 3 février 2017

Service Action Familiale
Communiqué n° 2017-02

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATELIER COLLECTIF : INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Les ateliers collectifs à destination des tuteurs familiaux et des professionnels sont de retour en 2017. A cette occasion, un premier atelier a eu lieu

LE MARDI 17 JANVIER 2017

Au siège social de l'UDAF du Loiret

Thèmes abordés :

- ❖ Les règles successorales
- ❖ Le mandat de protection future
- ❖ L'habilitation familiale

Intervenants :

Cette action a été animée par **Maitre MONTENON**, Notaire sur la commune de Fleury les Aubrais, ainsi que **Monsieur GAUMONT**, Responsable du service juridique et patrimonial de l'UDAF.

Rythmé par des échanges autour des problématiques de la succession et de la protection des majeurs, l'atelier collectif du 17 janvier 2017 a permis de mobiliser 24 personnes (professionnels et/ou tuteurs familiaux). Les participants ont manifesté leur satisfaction et exprimé leur souhait d'assister à d'autres ateliers collectifs sur l'année à venir.

Pour plus d'informations sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux :

eif@udaf45.fr / 02 38 71 99 11

A propos de l'UDAF du Loiret...

Association Loi 1901 qui a pour mission principale de représenter l'ensemble des familles résidant sur le Département, conformément à l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'UNAF et les UDAF (article L 211-3 du code de l'action sociale et des familles). Elle rassemble 28 mouvements familiaux, 84 associations familiales soit près de 6600 familles. L'UDAF gère **tout service d'intérêt familial dont on lui a confié la charge** (services judiciaires de protection des majeurs, services d'action éducative en milieu ouvert, service d'aide à la gestion budgétaire familiale, l'espace ressources logement... Elle assure également d'autres **missions institutionnelles notamment de représentation, d'animation du réseau des associations familiales, de gestion du secrétariat de la médaille de la famille et a développé un espace information familles (soutien aux tuteurs familiaux, microcrédit personnel, parrainage de proximité...)**